



# MANDAT DE NÉGOCIATION – SARTEC

(SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA)

<b>À :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Les 25 et 26 novembre 2013
<b>DE :</b>	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION RECHERCHÉE :</b>	Approbation du Conseil d'administration pour :
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	Poursuite des négociations s.18(b) s.21(1)(b) s.21(1)(c) s.21(1)(d)
<b>DATE :</b>	Le 22 octobre 2013 s.21(1)(c) s.21(1)(d)



## CONTEXTE

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)

- La SARTEC représente les auteurs d'œuvres littéraires ou dramatiques en langue française destinées à la diffusion (télé, radio, cinéma et audiovisuel).
- Les parties doivent renouveler l'entente collective échue depuis le 9 juillet 2012.
- L'entente collective vise à établir des conditions minimales de rémunération pour le travail d'écriture et son utilisation (diffusion des textes).





## ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)





# AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

## AVANTAGES

- 
- 
- 

## RISQUES

-



## AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- Aucune autre option envisagée pour le moment.



## CRITÈRES DE RÉUSSITE



s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



## RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil qu'un mandat de négociation avec la Société des auteurs de Radio, télévision et cinéma (SARTEC) soit approuvé tel que présenté.